

# COMITÉ CONSULTATIF EHDA 2017-2018

## DATES DES RENCONTRES DU COMITÉ CONSULTATIF EHDA EN 2017-2018

2 octobre 2017	(Élection des membres - public invité)
30 octobre 2017	(Public invité)
27 novembre 2017	(Public invité)
22 janvier 2018	(Public invité)
26 mars 2018	(Public invité)
7 mai 2108	(Activité de formation pour les membres seulement)
4 juin 2018	(Public invité)



### LIEU DES RENCONTRES

643, avenue du Cénacle  
Québec (Québec) G1E 1B3  
Arrondissement de Beauport, à la salle 107

### Pour plus d'information :

Monsieur Nicolas Maheux

Directeur  
Services éducatifs  
2233, avenue Royale  
Québec (Québec) G1C 1P3

- Téléphone : (418) 666-4666, poste 4671
- Télécopieur : (418) 821-8446

Courriel : [sedu.adaptationscolaire@csdps.qc.ca](mailto:sedu.adaptationscolaire@csdps.qc.ca)

Courriel du Comité consultatif EHDA :  
[comite.ehdaa@csdps.qc.ca](mailto:comite.ehdaa@csdps.qc.ca)

Site web CSDPS : [www.csdps.qc.ca](http://www.csdps.qc.ca)



*Comité consultatif relatif à  
l'organisation des services aux  
élèves handicapés ou en difficulté  
d'adaptation ou d'apprentissage*



 Commission scolaire des  
**PREMIÈRES-SEIGNEURIES**  
*Inspirer pour devenir*

 Commission scolaire des  
**PREMIÈRES-SEIGNEURIES**  
*Inspirer pour devenir*

**Septembre 2017**

**L'ÉDUCATION  
PUBLIQUE  
AU QUÉBEC**  
Des forces qui s'additionnent  
Des succès qui se multiplient

**COMITÉ CONSULTATIF EHDA**



## CE QU'EST LE COMITÉ CONSULTATIF EHDAA<sup>1</sup>

---

Ce comité, institué par la Loi sur l'Instruction publique, existe à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries depuis 1990. C'est un lieu privilégié d'information et de consultation où les membres étudient divers dossiers et proposent à la Commission scolaire des recommandations qui visent l'amélioration des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.



## COMPOSITION DU COMITÉ

---

Ce comité est composé en majorité de parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, de représentantes ou de représentants de la Commission scolaire (administratrice ou administrateur, direction d'école, enseignante ou enseignant, professionnelle ou professionnel, personnel de soutien), de représentantes ou de représentants d'organismes qui dispensent des services à des élèves handicapés ou en difficulté.

À chaque rencontre, deux périodes de questions au public sont prévues à l'ordre du jour. Les parents peuvent donc s'y présenter en tout temps.

Un maximum de 12 parents et un maximum de 10 autres représentantes et représentants font partie du comité.

<sup>1</sup> Élèves handicapés et élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage



## FONCTION DU COMITÉ

---

Ce comité a pour fonction de donner son avis à la Commission scolaire sur :

- L'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- L'affectation des ressources financières pour les services à l'élève;
- L'application du plan d'intervention pour un élève handicapé ou en difficulté (à la demande des parents de cet élève);
- Les ententes de service convenues avec d'autres commissions scolaires, organismes ou personnes pour la prestation de services éducatifs adaptés à des élèves handicapés et élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Journées EHDAA 2017-2018


26 et 27 Février 2018



## EXEMPLES DE DOSSIERS QUI POURRAIENT ÊTRE TRAITÉS LORS DES RENCONTRES

---

**2017-2018**

- 
- Outils pédagogiques et apprentissages
  - Ententes de services avec des organismes externes
  - Classement des élèves
  - Rapport de la protectrice de l'élève
  - Transport des élèves HDAA
  - Budget relatif à l'organisation des services pour les élèves HDAA
  - Présentation du modèle d'allocation des ressources pour les EHDAA
  - Plan d'intervention informatisé
- 